

Le personnel enseignant francophone : une denrée rare

Il y a quelques années, lorsque le ministère de l'Éducation (MEO) avait parlé d'un programme de deux ans pour la formation à l'enseignement, l'AEFO avait sonné l'alarme : l'ajout d'une année complète aurait des conséquences négatives sur le système d'éducation en langue française. Le MEO avait quand même décidé que la formation initiale serait de deux ans, à compter de 2015-2016.

Nous voici donc à la fin de cette première année du nouveau programme. Les conséquences négatives que l'AEFO avait annoncées sont déjà à nos portes. Parmi celles-ci : la demande en main-d'œuvre est désormais plus forte que l'offre. Du point de vue d'une travailleuse ou d'un travailleur, il est certain que de ne pas avoir à attendre trop longtemps avant de se trouver un emploi permanent est un avantage. Il est préférable d'être une « denrée » en demande plutôt que de peiner à trouver un emploi. Mais pour le système d'éducation, la situation est alarmante.

De moins en moins d'étudiantes et d'étudiants francophones (et anglophones!) choisissent l'enseignement. Pour vous en donner une idée, en 2007, les facultés d'éducation de la province avaient reçu plus de seize mille demandes. En 2016, toutes facultés confondues, la demande était environ de... quatre mille. Il est vrai qu'on peut hésiter avant de déboursier des frais scolaires pour deux ans, alors qu'il n'y a pas si longtemps, le programme n'était que d'un an.

Puisqu'il y a moins d'étudiantes et d'étudiants, il y a forcément moins de diplômées et de diplômés. Le recrutement est donc en passe de devenir un réel défi pour certains conseils scolaires, surtout au Sud et au Nord (personnel suppléant). Selon un sondage de la Fédération nationale des conseils scolaires francophones (FNCSF), 67 % des conseils scolaires de langue française estiment qu'il y avait, en 2015-2016, trop peu de candidates et de candidats qualifiés pour répondre à leurs besoins d'embauche. Pour l'instant, la situation est telle que certains conseils se voient obligés de donner des lettres de permission à des personnes non qualifiées. Ajoutez à cela que la concurrence sera désormais plus forte entre les conseils scolaires franco-ontariens et les programmes d'immersion en Ontario et ailleurs au Canada, et vous comprendrez pourquoi il est primordial de se pencher sur le problème.

L'AEFO travaille déjà avec ses partenaires en éducation pour trouver des solutions. Mais je dois avouer que faire partie d'un groupe de travailleuses et de travailleurs aussi recherchés me fait un petit velours, comme on dit. Nous avons eu raison de choisir l'enseignement – le plus beau métier du monde!

Le président,



Carol Jolin



Quels sont mes droits?

Est-ce que j'ai le droit de faire du tutorat à l'école?

Vous êtes tout à fait libre de faire du tutorat privé et rémunéré avec des élèves pendant votre temps personnel, mais la prudence s'impose. Il est préférable d'éviter de faire du tutorat avec vos propres élèves. S'il s'agit d'élèves d'une ou d'un collègue, assurez-vous de l'aviser de votre tutorat, et conformez-vous au contenu enseigné. Bien entendu, vous devriez éviter de passer tout commentaire inapproprié au sujet de votre collègue devant l'élève.

Pour ce qui est de faire du tutorat en milieu scolaire, vous devez consulter au préalable la direction, les directives administratives ou lignes de conduite du conseil scolaire afin de respecter les attentes et les consignes de l'employeur. En effet, il se pourrait que votre conseil ait certaines particularités en termes de droits et d'assurance. Notez que le tutorat privé en dehors des heures de travail ne fait pas partie de vos tâches d'enseignante ou d'enseignant. Il se pourrait donc que vous n'ayez pas de protection syndicale si un incident survenait ou s'il y avait une accusation de comportement inapproprié.

Pour plus d'information, consultez la capsule Tutorat rémunéré avec des élèves au www.aefo.on.ca sous Services/Conseils et appui, ou communiquez avec votre unité.

Les assemblées annuelles des unités

Comme à chaque année au printemps, c'est l'époque des assemblées annuelles (AA) des unités. La première a eu lieu le 6 avril et la dernière aura lieu le 28 mai. Chaque assemblée est différente. Son fonctionnement dépend, entre autres, de ses Statuts et Règlements. Pour certaines unités, 2016 est une année d'élection; il s'agit des unités 59, 60A, 61, 63, 64, 66, 103, 201, 202 et 203. Mais qu'il y ait élection ou non, une AA représente un moment de réflexion et de décisions qui guideront l'unité pour l'année à venir.





Quelques représentants de l'AEFO, dont le président actuel, Carol Jolin, le président élu, Rémi Sabourin et le directeur général et secrétaire-trésorier, Pierre Léonard, étaient sur place pour la première visite d'un premier ministre du Canada à la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants (FCE), le 19 avril 2016. Lors de son allocution au conseil d'administration de la FCE, le premier ministre Justin Trudeau a notamment rendu hommage à la profession enseignante. Il a aussi soulevé ses préoccupations à l'égard des compressions faites par le gouvernement précédent, qui avait mis fin au soutien du programme de coopération internationale de la FCE.



Mise à jour – Négos locales

Quand on pense que cette ronde de négociations a commencé le 12 septembre 2014, on pourrait se demander pourquoi toutes les unités n'ont pas encore fini de négocier pour le personnel enseignant. D'une part, le processus est souvent lent et doit suivre son cours. Et d'autre part, les négos dépendent aussi des disponibilités des deux parties. Et comme il y a 28 unités de négociation, l'un des défis est de trouver des dates de rencontre réalistes pour les équipes de négociation de la province.

Au moment de mettre sous presse, 20 unités de négociation avaient conclu un protocole d'accord local, et la plupart de ces unités avaient ratifié cet accord. Rappelons que selon les unités, les tables peuvent être divisées par palier (élémentaire et secondaire) et par catégorie de membres (réguliers ou suppléants).

Unité 103 - PAPSP (personnel administratif, professionnel et de soutien pédagogique)

L'AEFO a eu une première rencontre avec le Conseil scolaire catholique Franco-Nord en mars dernier. La prochaine rencontre est prévue pour la fin mai.

Unité 201 – Lycée Claudel (enseignement)

La négo a débuté en octobre dernier et les retranchements exigés ont mené en janvier 2016 à un vote de grève où les membres qui se sont prononcés majoritairement en faveur d'un mandat de grève. L'employeur a par la suite revu sa position et bien que difficile, la négociation se poursuit lentement.

Unité 202 – Lycée Claudel (soutien)

La négo a débuté en octobre dernier et bien qu'elle avance lentement, les équipes poursuivent leur travail.

Unité 203 - Centre psychosocial

Deux rencontres ont eu lieu en avril. Au moment de mettre sous presse, deux autres journées de négo étaient prévues pour la fin avril.

Mieux penser les initiatives

Chaque année, le ministère de l'Éducation (MEO) met en œuvre des initiatives : nouvelle politique, nouveau programme, nouvelle stratégie... Or, ces initiatives peuvent être trop nombreuses, trop fréquentes, mal ciblées, mal présentées ou mal gérées. De plus, ces initiatives répondent parfois à des besoins administratifs plutôt qu'aux réels besoins des élèves.

Cette problématique a été soulevée durant la négociation centrale pour le personnel enseignant. Une piste de solution? La création d'un groupe de travail, défini par le protocole d'accord central (PAC), qui comprend l'AEFO, le MEO et les conseils scolaires.

Ce groupe de travail francophone sur les initiatives ministérielles devra identifier les défis et l'impact des initiatives, puis faire une série de recommandations au MEO. Le groupe est financé et coordonné par le MEO.

Il y a déjà eu trois rencontres du groupe, lors desquelles ses priorités ont été définies. Il a également été question de Faire croître le succès (évaluation et communication du rendement des élèves) et de la Politique d'aménagement linguistique (PAL). La prochaine rencontre aura lieu en mai.



Association des enseignantes et des enseignants franco-ontariens

290, rue Dupuis, 4^e étage,
Ottawa (Ontario) K1L 1B5



613 244-2336 ou 1 800 267-4217
613 563-7718 ou 1 888 609-7718

En Bref numéro 700 / Tirage : 1 700 / ISSN 0714-5578



aefo@aefo.on.ca
aefo.on.ca